

Restauration et internat

Les apprenants peuvent avoir accès aux services d'hébergement et de restauration (également accessibles durant les vacances scolaires)

Le nombre de places au self et à l'internat est limité et soumis à validation par les Lycées VERDIER et ST LOUIS.

Un certain nombre de majeurs pourront accéder au service d'hébergement au sein du Lycée St Louis qui est à 10 minutes à pied du CFA.

Avec la réforme de l'apprentissage, les OPCO prennent en charge une partie des frais de restauration et d'hébergement. Le reste à charge est facturé aux apprenants. Voici, les tarifs applicables :

| Tarif réduit | Plein tarif * |
|--|---|
| 1 repas = 2.50 € | 1 repas = 5.50 € |
| 1 nuitée = 4.00 € (hébergement + petit déjeuner) | 1 nuitée = 10.00 € (hébergement + petit déjeuner) |

sous réserve de modifications en cours d'année

* Concerne les apprenants non éligibles :

- contrats signés avec un employeur dans le secteur public
- apprenant au CFA sans contrat d'apprentissage
- apprenant en contrat de professionnalisation

1^{er} équipement

Le 1er équipement pédagogique est commandé directement par le CFA grâce au financement des OPCO. Un complément reste à la charge de la famille (voir tableau ci-dessous)

| | CAP COIFFURE | BP COIFFURE | MC COIFFURE | MECANIQUE | VENTE COMMERCE | SERVICES A LA PERSONNE |
|---------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|---------------------------|
| Total * | 792.17 € | 749.32 € | 500 € | 500 € | 599 € | 500 € |
| Déduction Opco * | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € |
| Reste à charge famille * | 292.17 € | 249.32 € | 0 € | 0 € | 99 € | 0 € |

* Financement et montants sous réserve de modifications en cours d'année

Le 1^{er} équipement n'est financé que lorsque l'apprenant signe un contrat d'apprentissage.

* Coût à charge pour les apprenants non éligibles :

- les contrats signés avec un employeur dans le secteur public
- apprenant au CFA sans contrat d'apprentissage
- apprenant en contrat de professionnalisation